

COUPE DE L' AISNE 2020

REGLEMENT :

Les rencontres sont prévues le samedi à 19h30. Elles ne peuvent pas être reportées. La date peut être avancée en accord entre les 2 clubs. Les résultats doivent parvenir au plus tard le mardi suivant la rencontre par mail (feuille de rencontre scannée en pièce jointe). Il appartient au club vainqueur d'envoyer les résultats.

Les équipes sont composées de 2 ou 3 joueurs (le 3^{ème} joueur disputant uniquement le double)

Le paiement se fera par l'avis de paiement envoyer au club. Le tirage au sort sera effectué soit en réunion de cd soit en un lieu qui sera communiqué.

Dans la mesure du possible pour le 1^{er} tour et éventuellement le 2^{ème} tour, les équipes seront réparties en groupe de 3 avec rencontres chez le 1^{er} nommé.

Ex : 18 équipes engagées 1^{er} tour : 6 groupes de 3, 2^{ème} tour 2 groupes de 3, demi-finale 1^{er} groupe A contre 2^{ème} groupe B, 1^{er} groupe B contre 2^{ème} groupe A

En cas d'un nombre d'équipes non multiple de 3 possibilités de faire un ou 2 groupes de 4.

A 17 équipes engagées ça sera plus compliqué.....

DATES RETENUES : 29 Février, 25 avril, 23 mai, 6 juin 2020

La finale devra impérativement se jouer à la date indiquée.

RAPPELS :

Un joueur ayant joué dans une équipe quelque soit le tableau ne peut plus jouer dans une autre équipe

Les benjamins autorisés à jouer en championnat séniors sont autorisés à participer à la coupe de l'Aisne

**BULLETIN D 'INSCRIPTION A RENVOYER POUR LE 7 FEVRIER 2020
AU PLUS TARD**

Antoine DHOLLANDE, 3 Rue de la Tourelle, 02240 VILLERS LE SEC
Ou par mail adhollande@me.com

Le club de n° 1902..... engage :

- équipe(s) dans le tableau 5 à 8 messieurs
- équipe(s) dans le tableau 5 à 12 messieurs
- équipe(s) dans le tableau toutes catégorie messieurs
- équipe(s) dans le tableau dames 5 à 8
- équipe(s) dans le tableau toutes catégories dames

Montant de l'engagement 8 euros par équipe

Nombre d'équipes ... x 8 = ...